

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 9 juin 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude,

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir donné à S. DUCHEZ), GARIN Maximilien (pouvoir donné à MC. MASSACRIER)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : A. BOURSIER

Objet : *Retrait de la commune de Marcilly le Châtel du conseil d'administration du C.E.R.F (Centre Equestre Régional Forézien)*

Monsieur le Maire explique que le C.E.R.F est situé sur la commune de MARCOUX et que lors de la création du centre équestre, la commune de MARCILLY LE CHATEL avait intégré le conseil d'administration afin d'apporter un soutien. Depuis plusieurs années la commune n'est plus vraiment impliquée par cette structure qui fonctionne bien, et Mr le Maire propose au conseil que la commune de MARCILLY LE CHATEL se retire du Conseil d'administration du C.E.R.F.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Le conseil municipal décide son retrait du conseil d'administration du C.E.R.F**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL
le 9 juin 2023

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023